



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU MORBIHAN

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, présentée par la SARL PB Plum Volailles, dont le siège social est situé au lieu-dit «La Ville au Gal» à Plumelec (56420), en vue d'exploiter, après extension, un élevage avicole de 64 100 emplacements de volailles au lieu-dit «Trédano» à Sérent (56460), interrompue en raison de l'épidémie de Covid-19 sera ouverte en mairie de Sérent, siège de l'enquête, pendant 33 jours consécutifs, du lundi 29 juin 2020 à 9h00 au vendredi 31 juillet 2020 à 17h00.

Le dossier soumis à enquête publique contient les documents suivants :

- l'arrêté d'ouverture d'enquête publique
- 1 dossier produit par le bureau d'études ETUDES ENVIRONNEMENT, dont une étude d'impact et son résumé non technique
- l'avis d'information de l'autorité environnementale du 1^{er} octobre 2019.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable en version papier et à partir d'un poste informatique en mairie de Sérent aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de celle-ci. Ce dossier sera également consultable avec l'avis d'enquête publique sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr).

Toute précision ou information complémentaire sur le projet pourra être demandée auprès du pétitionnaire ou auprès du bureau d'études ETUDES ENVIRONNEMENT - ZA de Kervault Est, 9 rue Edmé Mariotte, 56230 Questembert – tél : 02.97.26.57.47. – mail : bureau@etudes-environnement-questembert.fr.

Mme Nicole Jouen, attachée de la fonction publique en retraite, est désignée par le président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêtrice.

Elle se tiendra à la disposition des personnes intéressées – accueil physique et téléphonique (02.97.75.93.57) pour recueillir leurs observations orales ou écrites au cours des permanences suivantes en mairie de Sérent :

- le lundi 29 juin 2020 de 09h00 à 12h00
- le jeudi 16 juillet 2020 de 14h00 à 17h00
- le vendredi 31 juillet 2020 de 14h00 à 17h00

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de Sérent. Celles-ci pourront être adressées par correspondance ou par courriel à la commissaire enquêtrice en mairie de Sérent (adresse postale : 15 rue du général de Kerhué - 56460 Sérent / courriel : mairie@serent.fr) pendant toute la durée de l'enquête. Ces courriers et courriels seront annexés au registre d'enquête.

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice à la direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan et en mairie de Sérent. Ces éléments seront également publiés sur le site Internet des services de l'Etat dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr).

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation environnementale, éventuellement assortie de prescriptions, délivrée par le préfet du Morbihan, ou un refus.